

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieux de la formation

Angers

Taux d'obtention 20222-2023 : 100%

Contact

Stéphanie REMAÎTRE
stephanie.remaître@univ-angers.fr
02 41 73 58 05

Responsables de la formation

Pr William Bellanger
Directeur du Département de
Médecine Générale
william.bellanger@univ-angers.fr
Pr Laurent CONNAN
Coordonnateur du DES
laurent.connan@univ-angers.fr

Adresse web

www.univ-angers.fr/fcsante



Partenaires

Départements de Médecine générale des
Facultés d'Amiens, Bordeaux, Brest, Caen,
Dijon, Grenoble, La Réunion, Lille, Limoges,
Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes,
Nice, Paris Descartes, Poitiers, Rennes, Rouen,
Saint-Etienne, Strasbourg.

POUR LA QUALIFICATION A L'EXERCICE DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE

— Présentation

Ce DIU s'adresse aux médecins diplômés n'ayant pas exercé la Médecine générale depuis plus de trois ans et souhaitant se réorienter vers celle-ci, ainsi qu'aux médecins étrangers n'ayant pas l'équivalence de compétences. L'objectif est de proposer à ces médecins un diplôme leur permettant d'atteindre le niveau de compétences requis pour permettre au Conseil de l'ordre de les qualifier.

— Objectifs

- Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale en ambulatoire,
- Obtenir la qualification de spécialiste en Médecine générale en vue de l'exercice de la discipline comme défini dans l'article L 4130-1 du code de la santé publique.

— Public visé

- Médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale,
- Médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant cessé une activité de médecine générale depuis plus de trois ans,
- Médecins diplômés ou ayant la spécialité en médecine générale reçus au concours hospitalier de médecine générale et souhaitant se réorienter vers la médecine générale ambulatoire,
- Médecins faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour « insuffisance professionnelle »,
- Médecins qui ont pour projet de s'installer dans la région Pays-de-la-Loire, n'ayant pas l'équivalence de compétences,
- Médecins étrangers dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice.



**FACULTÉ
DE SANTÉ**
UNIVERSITÉ D'ANGERS



Mise à jour | Juin 2024 | Impression service reprographie UA

28 rue Roger Amsler | CS 74521 | 49045 Angers
Cedex 01 | Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr

— Programme

Module 1 : phase probatoire

a. Phase d'inclusion dans le DIU (entretien : 2 heures)

b. Phase d'évaluation des compétences (stage : 70 heures)

- diagnostic pédagogique en situations authentiques durant le stage de 20 demi-journées, avec un journal de bord rédigé.
- Prescriptions pédagogiques et productions de traces écrites

c. Phase de remédiation (entretien : 2 heures)

RDV de clôture du module 1 avec les responsables de la formation afin de cibler les besoins, flécher les séminaires à suivre

au sein des enseignements du DES de Médecine Générale et préciser les travaux d'écriture à construire et les familles de situations à prioriser. Ce RDV déterminera la poursuite ou non de la formation.

Module 2

a. Stages en Médecine générale (stage : 616 heures)

Au sein de 3 cabinets de groupe ou de regroupement de cabinets, avec MSU habitués au niveau 1 et 2, agréés ARS, stage d'une durée de 22 semaines à raison de 28 heures par semaine avec mise en responsabilité progressive, temps de supervision directe et indirecte et production de traces d'apprentissage.

b. Enseignements hors stage de Médecine générale (Enseignement : 140 h)

- Temps d'enseignement facultaire : une demi-journée hebdomadaire, soit environ 40 ½ journées annuelles.
- Enseignements déterminés en fonction du bilan de compétences au terme du Module 1, tenant compte du parcours et du projet professionnel tout en favorisant l'acquisition des compétences.
- Groupes d'échange de pratiques identifiés et validés par les MSU ou groupes d'internes en DES, animés par les enseignants du DMG.
- Module d'ajustement d'acquisition des compétences : favoriser le recours au DPC, formation permanente.
- Tutorat obligatoire avec construction d'un portfolio d'apprentissage (12 heures).

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 842 heures réparties en 140 heures d'enseignements théorique et pratique, 20 demi-journées de stage au module 1 (70 heures), puis 22 semaines au module 2 (616 heures), 16 heures pour le portfolio, le tutorat et les entretiens.
- Calendrier : module 1 d'août à octobre, module 2 de novembre à juin
- Intervenants : enseignants des cours du DES de médecine générale, Maîtres de Stage Universitaires agréés par l'ARS
- Lieu de la formation : Faculté de Santé d'Angers
- Validation : assiduité aux enseignements, examen oral s'appuyant sur le portfolio, le rapport écrit du tuteur, les rapports écrits des MSU en fin de stage.

Modalités pratiques :

- Candidature en ligne sur le site de l'Université jusqu'au 31 août
- Sélection des dossiers : les candidats seront reçus par les membres de la commission qui décideront de la possibilité d'inscription
- Nombre d'inscrits : 3 maximum
- Coût de la formation : Module 1 : 1 500 € + droits universitaires (lors de l'inscription au module 1) , Module 2 : 7000 € (si accord du Responsable de la formation pour poursuivre le DIU)

Visitez notre site

